

Communiqué de presse



Bois-Colombes, le mercredi 25 février 2015

DENOUEMENT DU PARTENARIAT ANTARIUS

Aviva a reçu ce jour la notification de la dénonciation par Crédit du Nord (entité du groupe Société Générale) du protocole d'accord relatif au partenariat Antarius, entraînant l'exercice de son droit contractuel d'acquérir la participation de 50% détenue par Aviva dans Antarius à un prix qui sera déterminé conformément aux accords contractuels en vigueur.

Pour Nicolas Schimel, Directeur Général d'Aviva France, « *le succès d'Antarius a mis en valeur ces dernières années la capacité du groupe Aviva France à créer et à gérer des partenariats de grande ampleur. Ce succès a reposé sur notre capacité à répondre aux demandes de produits spécifiques de notre partenaire et sur la qualité de notre gestion de contrats. Les équipes d'Aviva vont travailler main dans la main avec les équipes du Groupe Société Générale pour faciliter la reprise des opérations de gestion par le groupe Société Générale dans des conditions optimales au mieux de l'intérêt des clients d'Antarius.* »

Le capital d'Antarius est détenu à 50/50 par le Crédit du Nord et Aviva Vie, entité du groupe Aviva France, laquelle a acquis cette participation le 1^{er} octobre 2004.

Ce partenariat a été conclu pour une période initiale de 12 ans, avec faculté de résiliation, par l'une ou l'autre des parties, à compter de l'automne 2014 et avec un préavis de 24 mois.

Selon le pacte d'actionnaires, la dénonciation du protocole d'accord par le Crédit du Nord entraîne automatiquement l'exercice de l'option d'achat, par notre partenaire Crédit du Nord ou toute autre entité désignée par ce dernier, des actions Antarius détenues par Aviva suivant des modalités contractuellement définies.

Le partenariat est structuré autour de la distribution des produits d'assurance Antarius (Assurance Vie et Prévoyance) par le Crédit du Nord, via ses agences bancaires, à titre exclusif.

Au cours des 24 prochains mois, Aviva et le Crédit du Nord poursuivront leur coopération. Les équipes d'Aviva commenceront à travailler avec les équipes du groupe Société Générale aux fins de favoriser une transition harmonieuse de l'activité et de préparer la réalisation effective de l'acquisition de la participation d'Aviva, conformément au cadre contractuel [\[i\]](#).

Au 31 décembre 2013, le montant des Provisions Mathématiques d'Antarius s'élevait à 10,5 Mds€.

[\[i\]](#) Soumis à l'approbation des autorités réglementaires

Contacts presse

Caroline Desaegher – 01 76 62 71 47 - Courriel : caroline_desaegher@aviva.fr

Karim Mokrane – 01 76 62 76 85 – Courriel : karim_mokrane@aviva.fr

A propos d'Aviva France :

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva France, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF et assurance en direct). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord. Aviva France emploie directement plus de 4400 collaborateurs. Pour plus d'information sur Aviva France, consulter <http://presse.aviva.fr/> et sur Twitter : @AvivaFrance